

OSNY L'opposition monte au créneau

LE VOTE de la hausse de la taxe d'habitation à Osny (+ 14,48 %) provoque la colère de l'opposition. « La majorité municipale profite de la vague de hausses décidées par les communes voisines pour s'accorder de confortables marges de manœuvre alors que cette hausse n'était absolument pas justifiée au regard du budget qu'elle a adopté le 8 janvier dernier », lance Pascal-Eric Lalmy (Parti radical de gauche) qui a voté. « En plus, la DSU (*dotation de solidarité urbaine*) et la DGF (*dotation globale de fonctionnement*) progressent fortement cette année pour Osny et aucune dépense nouvelle ne justifiait cette mesure étant donné que la ville a décidé, en plus, d'approuver l'application du dispositif du plan de relance relatif à la récupération avancée de la TVA qui va rapporter 757 000 €. » L'élue note dans le même temps « des mesures de rigueur budgétaire imposées aux associations dont les subventions sont en baisse de 10 %, au CCAS et à la caisse des écoles dont les subventions ne progressent pas malgré la crise et la hausse du chômage ».

les maires se lâchent...

les taxes communales

*** Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de manière vertigineuse et la mairie ne veut pas se résoudre à faire appel à l'emprunt, tout en s'accrochant à la qualité et à la diversité des services à la population. Fustigé par l'opposition, le maire Jean-Pierre Pernot (MRC) assure que Méry « n'est pas en faillite » et se dit capable de résoudre la quadrature du cercle. Il met en cause le désengagement de l'État et l'intercommunalité comme mère de tous les maux. J.S.
(Lire également en page 26)

■ MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES

En faisant passer le taux de taxe d'habitation de 16,35% à 17%, la municipalité de gauche augmente les impôts locaux de 4%. Une hausse dénoncée par le conseiller municipal Élie Lamielle (UMP). « Grâce au plan de relance du gouvernement, nous avons une recette supplémentaire de 420 000 euros. Dans cette période de crise, il faudrait mieux ajourner quelques projets plutôt que de taxer nos habitants ».

Mais selon le maire, Jean-Noël Carpentier (Pcf), « il ne s'agit que d'un remboursement anticipé de la Tva. La réalité, c'est que nous perdons 130 000 euros, liés à des transferts de charges non compensés. Nous subissons l'effet ciseaux de l'État ». L'élu justifie cette augmentation par son souhait de poursuivre « une gestion solidaire et équilibrée ». D.C.

■ OSNY

En passant le taux de la taxe d'habitation de 12,01% à 13,75%, la majorité UMP conduite par Christian Gourmelen a fait voter lors du dernier conseil municipal une augmentation de 14,48% de la taxe d'habitation. Colère dans les rangs de l'opposition.

« Ça représente pour nos concitoyens, compte tenu de l'évolution des bases d'imposition (+2,5% en 2009), une hausse de 17,35%. Aucune dépense nouvelle ne justifiait une telle hausse, dénonce Pascal-Éric Lalmy (PRG), conseiller municipal d'opposition. Cette forte hausse des recettes budgétaires de la ville rend d'autant plus inacceptable les mesures de rigueur budgétaire que la municipalité impose aux associations dont les subventions sont en baisse de 10% ou au CCAS et à la caisse des écoles dont les subventions ne progressent pas malgré la crise et la hausse du chômage. J'ai donc voté contre cette hausse à la fois injuste et injustifiée qui frappe durement les habitants d'Osny sans améliorer la qualité des services rendus à la population ». J.C.

■ SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

Cette année, l'équipe municipale de Saint-Ouen-l'Aumône a décidé d'augmenter ses taux d'impositions de 7,5 %. Et ce, « après vingt ans de stabilité de la taxe d'habitation et treize ans de maintien ou de réduction de la taxe foncière », souligne le maire (Ps) Alain

Richard. Ce relèvement représentera de 30 à 45 euros supplémentaires pour les contribuables à la taxe d'habitation. Pour les propriétaires, la taxe foncière augmentera de 50 à 90 euros suivant la taille et l'âge des constructions.

Selon Alain Richard, la décision a été prise pour compenser des « erreurs évidentes de politique économique nationale » et la perte de trois recettes. « La taxe sur les mutations baisse de 400 000 euros du fait du ralentissement immobilier ; 760 000 euros de dotation de solidarité aux communes défavorisées ont été perdus et 650 000 sont compromis à terme, du fait d'un calcul injuste qui majore fictivement le niveau de ressources fiscales de la ville ; 200 000 euros manquent pour le maintien en valeur de la dotation globale versée par l'État », argumente-t-il.

Des raisons qui n'ont pas totalement convaincu l'opposition municipale. « Dire que c'est de la faute de la politique nationale, ce n'est pas sérieux. Nous sommes dans une période difficile, voilà tout. Il faut resserrer les boulons », avait affirmé le conseiller municipal (UMP) Bernard Bertuccio Van Damme dans nos colonnes en décembre après l'annonce de la hausse des impôts. « Si nous avions été aux affaires, nous aurions probablement été tout aussi embêtés qu'Alain Richard, avait-il ajouté. Mais quand on a pratiqué la politique de l'autruche pendant 20 ans et que l'on se retrouve avec moins de subsides de l'État, c'est